

Motion au CA du jeudi 26 Novembre 2020
Présentée par les représentants élus du personnel enseignant
Lycée Odilon Redon de Pauillac

Nous tenons à exprimer notre soutien sans réserve aux collègues du lycée de Melle, de Bordeaux, ainsi qu'à tous les enseignants et élèves de France réprimés pour l'exemple lors des manifestations contre les E3C.

Des conseils de discipline se sont déroulés du 12 au 16 octobre et nous avons appris que la Rectrice de l'Académie de Poitiers persiste dans sa volonté de réprimer nos collègues pour des faits de grève et a prononcé des sanctions allant du blâme au déplacement d'office. La rectrice de Bordeaux lui emboîte maintenant le pas en convoquant 3 collègues du lycée François Mauriac pour un conseil de discipline, collègues syndiqués qui n'ont fait qu'accompagner les élèves face à un contexte E3C agité en janvier avec présence des forces de l'ordre.

Les droits de revendiquer, de se réunir et de manifester ne sont pas négociables. C'est pourquoi nous demandons le retrait immédiat des sanctions disciplinaires prises à l'encontre de nos collègues de Melle et l'arrêt total de la répression anti-syndicale et de toutes les mesures et procédures engagées contre les personnels ayant participé à des actions syndicales contre les réformes du Bac Blanc partout en France.

Notre institution prétend défendre la liberté d'expression, alors que la « loi pour une école de la confiance » vise à museler celle des personnels.

Elle prétend défendre la laïcité, tout en renforçant les financements de l'enseignement privé.

Elle prétend être à nos côtés, alors que l'hommage à notre collègue Samuel Paty a été odieusement réduit au strict minimum au dernier moment, l'avant veille de la rentrée des classes.

Elle prétend être à nos côtés alors que Christine Renon, professeur des écoles épuisée par la surcharge de travail et l'absence de soutien de sa hiérarchie, n'a pas eu droit aux « honneurs de la République » quand elle a mis fin à ses jours.

L'Éducation n'a pas besoin de grands discours et faux-semblants quand un collègue est assassiné atrocement juste parce qu'il faisait son métier.

L'éducation a besoin de moyens à la hauteur de sa mission de service public, de l'arrêt des suppressions de postes et du démantèlement de l'Éducation prioritaire, d'un plan d'investissement d'urgence, d'embauches massives de personnels de toutes catégories (d'enseignement, de vie scolaire, d'AESH, d'entretien, de médecine scolaire et de prévention, d'administration et d'assistance sociale, etc.), et que ces personnels soient respectés, soutenus et protégés pour pouvoir exercer leurs métiers dans des conditions de travail sûres et sereines.

Attachés à la liberté d'expression, nous revendiquons le droit de contester les réformes en cours dans l'Education Nationale : la réforme des lycées, la réforme du Baccalauréat, la réforme Parcoursup, la loi dite « école de la confiance », car nous considérons qu'en le faisant nous défendons la qualité du service public de l'Education Nationale et donc l'intérêt général, ce qui est la genèse même de notre statut de fonctionnaire.